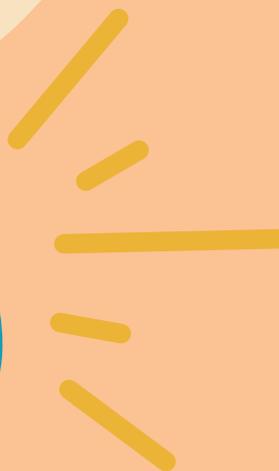
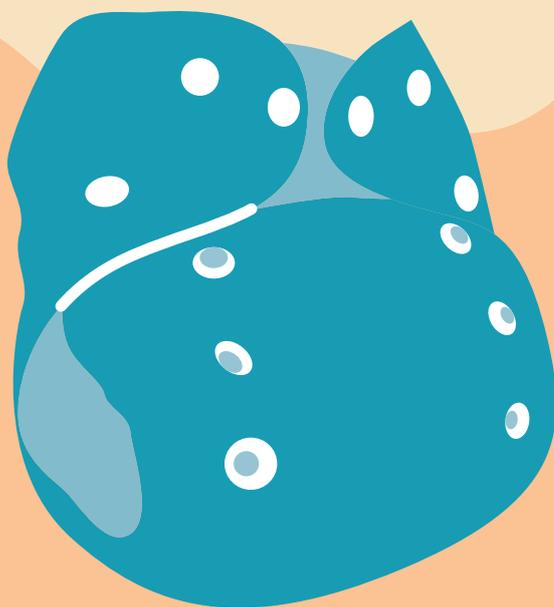


DOSSIER DE SUBVENTION



COUCHES LAVABLES PARENTS



2023 > 2026

métropole
GrandNancy



**Maison de l'Habitat
et du Développement Durable**

22-24 viaduc Kennedy
Esplanade Philippe Seguin – 54 035 Nancy Cedex
Tél. : 03 54 50 20 40

Le règlement complet peut être téléchargé sur :

mhdd.grandnancy.eu
> Subventions > Aides > Réduction
des déchets > Économie d'eau



.....

La Métropole du Grand Nancy s'est engagée à travers son **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** dans une démarche de réduction des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire. Afin d'associer les usagers du Grand Nancy à cet engagement, il a été décidé de promouvoir l'acquisition des protections hygiéniques lavables. En subventionnant l'achat de ces protections, la Métropole du Grand Nancy souhaite démocratiser leur usage sur son territoire.

La Métropole du Grand Nancy propose une **subvention pour l'achat et la location de couches lavables pour enfants ou adultes**: 50 % du coût d'achat ou de location pour un montant minimum de 100€ à destination des responsables légaux des enfants pour les couches enfants, à destination de tous les habitants pour les couches adultes. La subvention totale est plafonnée à 200€ par utilisateur. **Le dispositif est éligible aux habitants du Grand Nancy.**



Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

Les conditions d'obtention des aides sont les suivantes :

- ▶ habiter sur le territoire du Grand Nancy,
- ▶ obtenir une ou plusieurs facture(s) nominative(s) comportant, outre votre nom, le montant, la date de paiement, le nom et l'adresse du magasin et le descriptif des protections (marque, modèle, accessoires). Toutes ces mentions sont obligatoires pour obtenir la subvention.
- ▶ acheter ou louer pour un montant minimum de 100 € de couches lavables.

Uniquement pour les couches lavables enfants :

- ▶ Être le responsable légal de l'enfant qui va porter les couches lavables,
- ▶ Que l'enfant ait moins de 24 mois au moment de l'achat des couches lavables (la date de facturation faisant foi).

Comment faire ?

1. Le dossier et le règlement complet peuvent être téléchargés sur le site internet de la Maison de l'Habitat et du Développement durable du Grand Nancy : zerodechet@grandnancy.eu
> Subventions > Aides > Réduction des déchets > Économie d'eau
2. Il vous suffit de compléter le dossier comprenant les pièces suivantes :
 - ▶ la(les) facture(s) acquittée(s) datant de moins d'un an à votre nom,
 - ▶ un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité...),
 - ▶ une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité à votre nom (carte d'identité, permis de conduire, passeport),
 - ▶ un relevé d'identité bancaire à votre nom.

Uniquement pour les couches lavables enfants :

- ▶ Une photocopie de l'acte de naissance de l'enfant, du livret de famille, de l'acte d'adoption de l'acte de reconnaissance anticipée ou un certificat médical justifiant de la grossesse.

3. Le dossier de demande de subvention complet est à envoyer :

▶ par courrier à : **Métropole du Grand Nancy**
Direction Déchets Ménagers
22-24 viaduc Kennedy – CO n°80036
54 035 Nancy Cedex

ou

▶ par mail au format PDF à :
zerodechet@grandnancy.eu

Après instruction de votre dossier, la subvention vous sera versée par virement bancaire.

RÈGLEMENT 2023 > 2026



relatif à l'octroi d'une subvention pour l'achat de couches lavables

Article 1

Dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet, la Métropole du Grand Nancy peut accorder aux particuliers une subvention pour l'achat et la location de couches lavables.

Article 2

Cette subvention concerne l'achat et la location de couches lavables parmi :

- ▶ des couches lavables classiques, langes à nouer et de leurs culottes de protection,
- ▶ des couches tout-en-un,
- ▶ des couches tout-en-un à poche et couches tout-en-deux, avec leurs inserts,
- ▶ des couches tout-en-trois avec nacelles et inserts,
- ▶ des culottes d'apprentissage,
- ▶ des couches de bain.

Les achats et locations d'inserts supplémentaires pour augmenter le pouvoir d'absorption des couches et de voiles de protection lavables peuvent être subventionnés à condition qu'ils soient accompagnés de couches lavables.

Article 3

La subvention pour l'achat ou la location de couches lavables est fixée à 50 % du montant TTC, arrondie à l'euro supérieur et plafonnée à 200€ par utilisateur. Le montant des factures acquittées par le demandeur doit être d'au moins 100€.

Le plafond de 200€ peut être atteint en plusieurs demandes.

Article 4

Le demandeur est :

- ▶ Pour les couches lavables enfants : un responsable légal de l'enfant, résidant sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. L'enfant doit être âgé de moins de 24 mois au moment de l'édition de la facture d'achat.
- ▶ Pour les couches lavables adultes : l'utilisateur, résidant sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

Article 5

La demande de subvention est adressée à Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- ▶ la(les) facture(s) originale(s) acquittée(s) datant de moins d'un an, mentionnant :
 - le nom du magasin et son adresse, la date de paiement et le nom du demandeur,
 - le descriptif des achats (marque et modèle, accessoires éventuels);
- ▶ un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité...);
- ▶ une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du demandeur (carte d'identité, permis de conduire, passeport);
- ▶ un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

Uniquement pour les couches lavables enfants :

- ▶ Une photocopie de l'acte de naissance de l'enfant, du livret de famille, de l'acte d'adoption de l'acte de reconnaissance anticipée ou un certificat médical justifiant de la grossesse.

Article 6

La Métropole du Grand Nancy vérifie la demande et décide d'attribuer la subvention après examen du dossier.

Article 7

La subvention est payée par virement bancaire au nom du demandeur.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur à compter des formalités de transmission en Préfecture et de publicité accomplies.



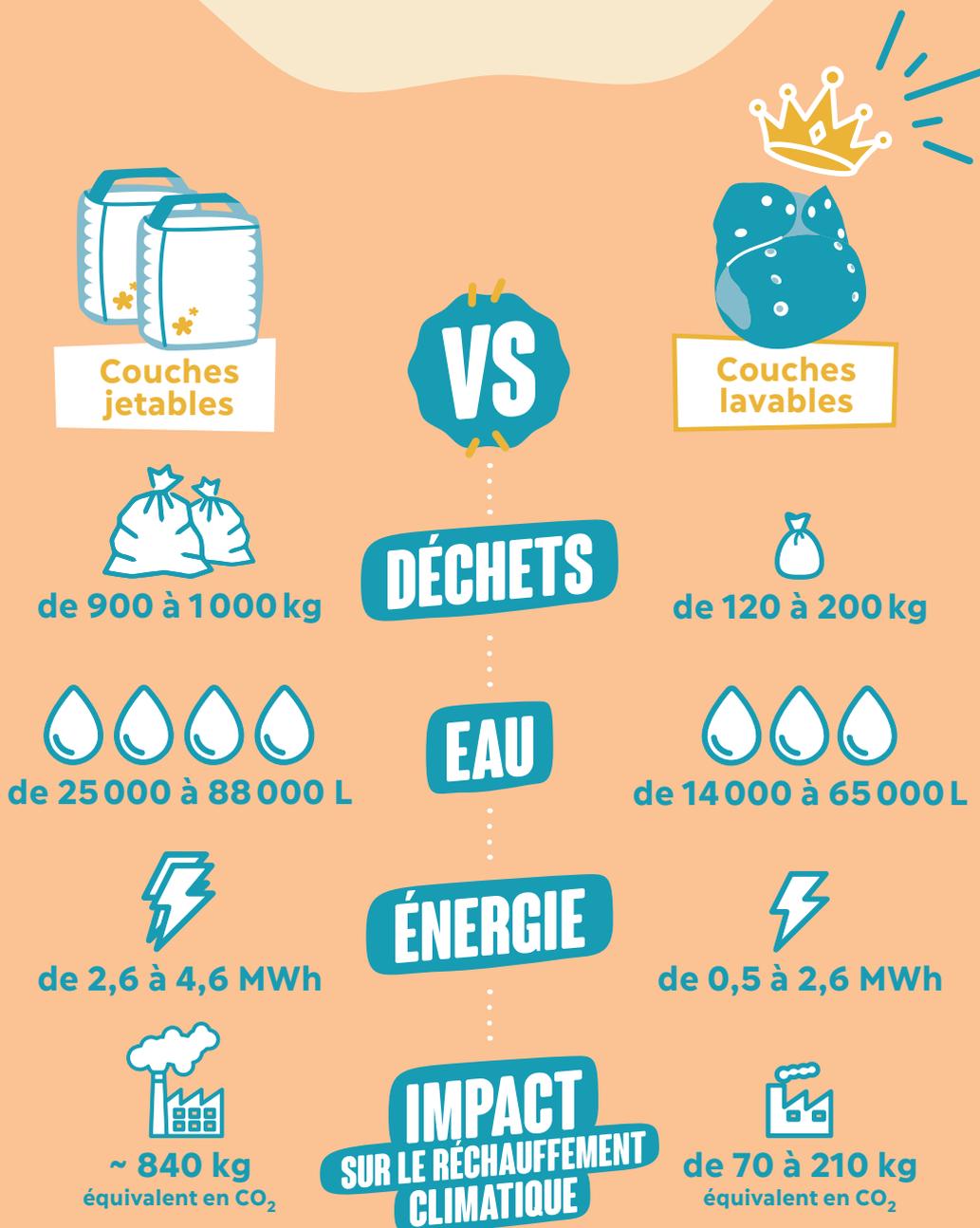
Communes de la Métropole du Grand Nancy

Art-sur-Meurthe, Dommartemont, Essey-lès-Nancy, Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville-la-Malgrange, Laneuveville-devant-Nancy, Laxou, Ludres, Malzéville, Maxéville, Nancy, Pulnoy, Saint-Max, Saulxures-lès-Nancy, Seichamps, Tomblaine, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy.

Le responsable du traitement des demandes de subvention pour l'achat de protections hygiéniques lavables est le Président de la Métropole du Grand Nancy. Les données personnelles que vous nous transmettez via ce formulaire servent à instruire les dossiers de demande de subvention et sont conservées deux ans. Elles sont destinées à la Direction des Déchets Ménagers et à sa Direction administrative et financière. La base légale du traitement est l'intérêt légitime (cf. article 6.1.f) du Règlement européen sur la protection des données. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données et un droit de réclamation auprès de la CNIL (cf. cnil.fr pour plus d'informations). Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par courriel cnil@grandnancy.eu, via le formulaire, présent sur le site de la métropole ou par courrier: Délégué à la protection des données, Métropole du Grand Nancy, 22-24, viaduc Kennedy CO. n°80036 54035 NANCY Cedex.

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'impact des couches jetables est le plus important pendant la production et lors de leur élimination. Celui des couches lavables est le plus important pendant l'utilisation. Mais la balance environnementale est largement en faveur des couches lavables.



Sources : « Les couches lavables constituent une alternative moderne, écologique et économique aux couches jetables », thèse de Anne-Sophie Ourth (2003).
Analyse de cycle de vie comparative des couches lavables Hamac et des couches jetables en France (2013).